



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE MARDI 24 MAI 2022 (17 heures)

### Préambule

Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (7 avril 2022 via le quotidien « Les Echos »).

Les 39 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation.

\*\*\*\*\*

Le mardi vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, la séance est ouverte à 17 heures par le Président de l'UFEP, M. Patrick JOACHIMSMANN, assisté du secrétaire du Conseil, M. Jean-Louis CAYROL.

La liste des participants fait l'objet d'un émargement à l'entrée de la Salle de réunion. Elle est déposée au dossier d'organisation de l'AG.

Le Président de séance (le Président) accueille les participants et rappelle qu'une AGE précèdera l'AGO habituelle.

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents au vote pour cette Assemblée Générale Mixte 2022 s'établit ainsi :

**1697** adhérents se sont prononcés sur INTERNET

**1869** adhérents ont adressé leurs bulletins de participation par COURRIER ou par MAIL.

Les votes et bulletins de participations ont été reçus jusqu'au **18 mai 2022**

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3536** votes pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP,
- **308** votes pour les adhérents au Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP
- **185** votes pour les adhérents au plan CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP
- **127** Votes pour les adhérents aux contrats Madelin
- **520** Votes pour les adhérents ASSUVIE

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts (**1000 adhérents** présents ou représentés) est atteint. L'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de l'UFEP peut donc valablement se tenir et délibérer sur les documents suivants :

Il indique aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP :

- Le projet de modification de statuts de l'association
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2021,
- Le résumé des comptes 2021 (le Bilan, le compte de résultat) et le projet de budget 2022
- Le Rapport Général du Commissaire aux comptes, le Cabinet DELOITTE, ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- La résolution relevant de l'AGE
- Les 15 résolutions soumises au vote de l'AGO.

Aux adhérents PERP et PER Individuels les rapports et les comptes 2021 de leur Comité de surveillance.

Le Président remercie les représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE de leur présence ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de cette AG Mixte.

Il détaille alors l'Ordre du Jour réparti en AGE et AGO et qui prévoit l'intervention de trois représentants de l'Assureur CARDIF afin d'exposer sur la Gestion Financière du fonds en euros, de présenter la stratégie de CARDIF en matière d'ISR (Investissement Socialement Responsable), enfin d'évoquer le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire) mis en œuvre par CARDIF :

### **Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Vote de la résolution relative à la modification des statuts

### **Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Rapport sur l'activité 2021
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP et du comité de surveillance commun des PER individuels
4. Gestion financière des Fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
5. Présentation de la stratégie de CARDIF en matière d'ISR
6. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (CARDIF)
7. Vote des résolutions

## Assemblée Générale Extraordinaire

### 1. Vote de la résolution relative à la modification des statuts

L'AG Extraordinaire approuve les modifications des Statuts concernant l'Art 6 (ressources financières et Budget), l'Art 15 et 17 (Conseil d'Administration : Bureau, portant création d'un poste de Vice-Président et précisant les pouvoirs du Président en matière d'investissement de la trésorerie de l'Association)

Cette Résolution est adoptée avec 3432 voix pour, 31 voix contre, 103 abstentions, 0 voix nulle
---

## Assemblée Générale Ordinaire

### 1. Rapport de gestion de l'Association UFEP

**L'exercice 2021 est placé sous le signe de la reprise** et d'un regain de confiance pour l'avenir.

La reprise de l'activité a été sensiblement plus forte qu'attendue. Le président laisse aux intervenants de la DGA de CARDIF le soin de détailler les composantes de cette reprise.

En France dans ce contexte, il faut noter une collecte très importante, au niveau du secteur bancaire, de l'épargne accumulée lors de la crise du Covid en 2020.

**L'assurance Vie en profite pour effectuer un véritable rattrapage** avec un engouement marqué pour les Unités de Compte du fait du redémarrage de l'inflation et des rémunérations modestes des Fonds en euros.

Plus précisément, selon France Assureurs, les cotisations en assurance vie s'élèvent à 151,1 Mds €, un niveau record et la collecte nette se hisse à +23,7 Mds €. Au sein de ces chiffres, les Unités de Compte affichent des cotisations de 58,5 Mds € et une collecte nette de +34,7 Mds € (soit une décollecte nette d'environ 11 Mds € sur les Fonds en euros). L'assurance vie en UC atteint de ce fait des niveaux jamais réalisés sur une année et représente 39% des cotisations. Fin décembre 2021 les encours des contrats d'assurance vie atteignaient 1 876 Mds €. Cette tendance se poursuit en 2022 qui devrait être aussi une bonne année pour l'Assurance vie.

Au 31 décembre 2021 le **nombre d'adhérents UFEP** en épargne est de 303 600 et de 403 000 en prévoyance.

Le président rappelle aussi le **succès croissant des Plans d'Epargne Retraite (PER)**. Selon France Assureurs, fin décembre 2021, 2,6 millions de français ont souscrit un PER auprès d'une société d'assurance pour un encours de 29,6 Mds €. Hors transferts d'anciens contrats, la part de marché des assureurs s'élève à 87%.

**L'activité de l'UFEP en 2021** est commentée par le président qui rappelle notamment les 3 nouveaux contrats PERin souscrits auprès Cardif :

**CARDIF Elite Retraite (qui remplace Cardif Essentiel Retraite)**

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 4 441 pour un encours de 92 M € investi pour 33% dans le Fonds en euro. Un démarrage vigoureux pour un produit commercialisé depuis avril 2021.

**PANTHEA PER issu d'un partenariat CARDIF-AEP avec NORTIA (48 adhérents) et Complice Retraite PER issu d'un partenariat avec MATMUT (293 adhérents)** connaissent un démarrage très récent.

Par ailleurs en 2021 dix avenants ont été signés par l'UFEP en **Prévoyance**. Quatre d'entre eux concernent « CARDIF Garantie » dans ses composantes Personnelle, Entreprise, Professionnelle et Madelin et ont pour objectif la mise en conformité de ces contrats pour suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général de la protection des données (RGPD). Quatre autres se rapportent à des ajustements mineurs de forme sur les Notices du contrat « CARDIF Liberté Emprunteur ». Les deux dernières relèvent également de « CARDIF Liberté Emprunteur » et permettent d'intégrer une nouvelle prestation « ARE » Aide au Retour à l'Emploi : avec notamment la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 1000 € en cas de perte d'emploi.

**Au service des adhérents**, sont rappelées les 8 réunions des Comités de Surveillance et CA et l'organisation de l'AG annuelle mixte et modification des statuts de l'UFEP ainsi que les réunions de travail bimensuelles avec l'Assureur CARDIF et les autres associations d'épargnants. La refonte du Site internet [www.ufep.fr](http://www.ufep.fr) et la réorganisation du système d'information ont été réalisées au cours de cet exercice.

**En matière de Réclamations** il faut rappeler qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs et que ces dossiers ne sont pas pris en compte dans le système statistique du service réclamations de l'assureur.

Il convient aussi de noter qu'à la suite d'une demande de l'UFEP d'avoir une vision exhaustive du sujet « Réclamation » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et qu'à partir du mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites et orales du périmètre « Retraite » traitées par le réseau de la banque de détail de BNP Paribas sans disposer toutefois du détail par produit.

Les adhérents reprochent majoritairement à l'assureur un manque de visibilité et des délais de traitement trop longs. Des actions de fond sont en cours pour pallier ces reproches. Nombre de ces réclamations est toutefois redevable au succès des PER et des transferts entre opérateurs d'assurances qui y sont associés. Un récent accord de Place doit permettre de fluidifier ces opérations.

Ainsi, pour l'environnement CARDIF les réclamations écrites s'élèvent à 865 (+10% vs 2020) et les réclamations orales à plus de 4200. Le réseau de la banque de détail dispose de chiffres qu'il convient encore d'affiner à ce stade.

Ce sujet est suivi de très près par l'UFEP. Le Président rappelle qu'une nouvelle recommandation de l'ACPR a été produite afin de garantir le traitement des réclamations dans des délais raisonnables.

Deux Responsables du Département des réclamations chez CARDIF sont présentes et se tiennent à disposition afin de répondre aux questions de la salle. M JL CAYROL intervient afin de rassurer les adhérents impactés par une erreur informatique à l'occasion du passage en phase de rente d'un PERin, précisant que le problème a été identifié et corrigé et qu'un courrier de CARDIF leur permet d'effectuer leur déclaration fiscale dans de bonnes conditions.

**Concernant ASSU-VIE** un point de rappel est effectué sur les contacts disponibles pour le suivi des contrats des adhérents (cf. **Annexe 1**). Le Président remercie Mme Laurence BAUDUIN Directrice Générale chez GAN VIE Prévoyance de sa présence.

Actuellement Assuravenir 1 et 2 rassemblent un peu plus de 3700 contrats pour une Valeur nette comptable de 456 M €.

La stratégie en 2021 a été dynamique. Elle visait à utiliser la trésorerie disponible de manière active en privilégiant les investissements en crédit de bonne qualité au détriment des obligations souveraines de maturité plus longues et de profiter de la reprise de l'économie et d'une normalisation des marchés financiers favorables à la hausse des actifs risqués. ASSU-VIE a ainsi continué d'augmenter la poche d'actions et favoriser les investissements en actifs de rendements comme les fonds de prêts et l'immobilier. Le tableau détaillé des actifs est également présenté.

Les taux de revalorisation restent à hauteur de **1,90** %, identiques à ceux de l'année dernière. Le président rappelle que ce taux de rémunération est un des plus élevés de la place et que la mise en « run off » de ces 2 contrats a été favorable aux assurés.

## **2. Comptes et budget de l'UFEP**

Le Président passe la parole à M MAMMANA qui propose une synthèse de la situation comptable et budgétaire et expose aussi la vision Economique de la Trésorerie de l'UFEP.

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un résultat négatif global de -242 824€. Ces chiffres présentent, outre les répartitions des produits financiers, des charges et des résultats, celles des reports à nouveau dans une comptabilité auxiliaire d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEP, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association.

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 23/11/2021.

Un résumé de ces comptes est repris en **Annexe 2**.

### 3. Rapports et comptes des Comités de Surveillance des PERP et du Comité de surveillance Commun des PER

Le Président explique le principe de la comptabilité auxiliaire tenue pour les PERP et note que du fait de l'arrivée des PER les PERP ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020 mais ils continuent de « vivre » pour les adhérents existants. L'UFEP se préoccupe, en relation avec l'Assureur, des conséquences de cet arrêt sur la gestion des actifs et sur le rendement des fonds cantonnés tant au niveau des adhérents en phase d'épargne que des rentiers. Les actions entreprises par l'UFEP pour trouver une solution raisonnable reste à ce jour sans effet au niveau des pouvoirs publics.

Il commente également le rendement modeste des deux PERP, notant toutefois la nécessité de constituer des réserves techniques qui permettront de mieux gérer l'avenir des deux fonds cantonnés appelés à diminuer de volume au fil du temps.

A propos du **CARDIF Multiplus PERP/BNP Paribas Multiplacements PERP** le Président mentionne les fonds H2O gérés par la société H2O Asset Management LLP qui ont été suspendus de cotation le 28/08/2020. L'UFEP se préoccupe en étroite relation avec l'Assureur du sort des UC concernées.

Concernant le **PERP des Particuliers**, la place importante occupée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de l'encours des contrats des adhérents est évoquée. Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Le Président évoque la constitution du Comité de Surveillance Commun des PER et son mode de fonctionnement.

Les **Annexes 3a et 3b** présentent les produits financiers, les charges et les résultats dans les comptabilités auxiliaires d'affectation ainsi que les reports à nouveau pour chacun des PERP tel que prévus par les statuts (article 26).

En résumé les résultats à reporter (reports à nouveau) s'établissent ainsi :

Total Consolidé UFEP	= - 242 824 €
soit UFEP net des PERP et des PERin	= - <b>138 383 €</b>
soit PERP (gamme « Multi »)	= - <b>13 724 €</b>
soit PERP (Perp)	= - <b>75 757 €</b>
soit PER in	= - <b>14 960 €</b>

#### 4. Intervention de M. Pascal WOLLJUNG sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF

M. Pascal WOLLJUNG aborde la situation des **marchés financiers**. Il commente les différents graphiques proposés et notamment la phase de remontée des taux qui a démarré en 2021 et les conséquences sur les poches Obligataires des portefeuilles. Les poches Actions sont impactées fin 2021 /début 2022 par les tensions inflationnistes (sur les matières premières en particulier) et géopolitiques avec un CAC 40 autour de 6200 points en sous performance au regard des attentes initiales.

Au 31 décembre 2021 la valeur boursière du Fonds en Euros de BNP PARIBAS CARDIF représentait 124,8 Milliards € (123,6 fin 2020). C'est l'un de plus gros portefeuille de la place qui dispose de plus-values latentes de l'ordre de 10 Mds €. Cela permet de continuer, en dépit des difficultés du moment de gérer les portefeuilles de manière très dynamique en recherchant les opportunités qui se font jour.

L'année 2021, année de reprise et d'espoirs bute cependant sur la résurgence de tensions inflationnistes à la fois structurelles et conjoncturelles. Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants face à ces tensions inflationnistes et aux attentes de remontée des taux. Ils ont pu arbitrer au mieux les aspects de rendement entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé (cette poche redescend à 36% v/s 38,6% fin 2020), et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats) permettant de réduire légèrement la duration du portefeuille à moindre risque. L'exercice 2021 marque le retour à des conditions de gestion plus classiques sans toutefois exonérer les gestionnaires d'actifs de rester vigilants sur les évolutions de la pandémie

La structure des Actifs a légèrement évolué. La réduction de la poche des Obligations à taux fixe (66,9% fin 2021 vs 68,8% fin 2020) s'est poursuivie au profit de l'Immobilier mais aussi, afin de rester manœuvrant, des placements à court terme. Au sein du Fonds en Euros la poche Obligataire (taux fixes et variables) représente 73,1% vs 75,3% en 2020 et les emprunts d'Etats ne représentent plus que 34,9% vs 35,7% fin 2020. La notation moyenne reste au niveau « A ». Dans le même temps les emprunts Obligataires auprès des Entreprises (38,2%) sont investis à hauteur de 60% (+2%) sur les « Financières ».

Les actions représentent 13,4%, une part inchangée ce qui est une position prudente. Les gestionnaires se sont efforcés d'engranger et de protéger (couvertures) les plus-values réalisées sur cet exercice de reprise. L'exposition géographique a été renforcée (+2% à 56%) sur l'Europe y/c la France Le portefeuille immobilier passe de 7,4% à 8,3% de l'actif. Ce portefeuille est très majoritairement (80%) investi en France.

M. Pascal WOLLJUNG conclut son intervention en précisant que l'ensemble des investissements est effectué en tenant compte de la politique ISR du Groupe et qui est l'objet du point suivant.

## 5. Intervention de Mme Virginie MATHIEU sur la politique ISR de CARDIF

Mme Virginie MATHIEU explique que la démarche adoptée par le Groupe BNP PARIBAS est basée sur une longue expérience qui démarre dans le courant des années 90 et qui s'accélère à partir de 2010. Elle est articulée autour de critères énoncés par des associations ou bien des recommandations de l'Europe et de l'ONU. La COP 21 de Paris constitue bien entendu une référence en matière de climat. Ces critères couvrent les sujets Climat, Biodiversité, Comportement Sociologique (ex : lutte contre le travail des enfants, lutte contre le tabagisme) etc....

Sur les aspects opérationnels de la Gestion des Fonds en Euros, cela commence par une sélection des choix d'investissement, la participation active aux AG des entreprises en portefeuille afin d'influencer les politiques destinées à réduire l'empreinte carbone des groupes concernés, pour agir contre le réchauffement climatique en conservant une trajectoire de « zéro émissions ».

La politique d'investissement responsable s'applique à l'ensemble des classes d'actifs avec des méthodologies adaptées.

Cela commence par l'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG (Environnemental, Social and Gouvernance) » et des données extra financières (lorsqu'elles existent). Il s'en suit une intégration hiérarchisée selon trois niveaux :

- Intégration des critères rigoureux et exigeants (ex : lors des exclusions sectorielles type charbon thermique, tabac, huile de palme...)
- Intégration de critères qui pourraient être améliorés ou renforcés
- Intégration de critères insuffisants ou inexistantes avec une faible exclusion sectorielle

Les politiques sectorielles prennent en compte les comportements des entreprises au regard des 10 principes du Pacte Mondial couvrant les Droits de l'Homme, les Normes Internationales du Travail, l'Environnement et la Lutte contre la Corruption.

De manière plus active vis-à-vis de l'avenir les Entreprises sont analysées sous un angle thématique qui regroupe les investissements dans les secteurs de l'environnement, du Social/Sociétal et mixtes (environnement et social/sociétal).

Enfin BNP Paribas CARDIF comptabilise les investissements à impact positif comme les investissements avec l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental mesurable tout en générant un retour sur investissement (intentionnalité + mesurabilité + reporting avec impact positif). Par exemple : Green Bonds, Fonds avec thématique Environnementale....

L'objectif de BNP Paribas CARDIF est d'investir 1 Md € par an en moyenne d'ici fin 2025 dans des projets à impact positifs. Les encours de ces investissements sont passés de 3,8 en 2017 à 10,7 Mds € en 2021.

Mme Virginie MATHIEU décrit l'exemple d'un investissement direct en obligations vertes émises par un énergéticien danois leader mondial dans le secteur éolien offshore.

En 2021, deux adhésions sont structurantes pour BNP Paribas CARDIF : Climate Action 100+ et NET-ZERO ASSET OWNER ALLIANCE pour respectivement peser sur les émetteurs de gaz à effet de serre et engager les entreprises à mettre en place leur transition énergétique.

Le Président remercie vivement Mme Virginie MATHIEU pour cette très intéressante présentation et ce qu'elle représente pour l'avenir.

## **6. Le Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire de CARDIF : CARDIF RETRAITE** (sous réserve de l'obtention de l'agrément ACPR)

Mme Agathe BURET, Directrice Marketing Engagements de la filiale Epargne Retraite Entreprises présente le projet du FRPS : CARDIF RETRAITE destiné à accueillir les produits de retraite supplémentaires d'ici fin 2022.

C'est une disposition de la Loi PACTE qui encourage cette création (notamment via le cantonnement des engagements Actifs/Passifs). Il réunira les nouveaux PER et les « anciens » PERP et contrats Madelin, ainsi que les produits Entreprises. Le FRPS est régi par le Code des Assurances et bénéficie d'une réglementation plus adaptée aux produits d'investissements à long terme (20 à 30 ans) en matière de gestion et de sécurisation des encours.

Les premiers acteurs se sont lancés sur ce marché en 2018 (AVIVA, MALAKOFF HUMANIS). L'ensemble des grands acteurs du marché de la retraite sont en voie de créer leurs FRPS.

L'impact au niveau des adhérents sera transparent : transfert automatique vers la nouvelle structure sans modification des contrats. Les équipes de CARDIF s'emploient à produire une communication claire et un impact administratif « indolore ».

**Q** d'un **adhérent** : Comment l'Assureur compte gérer le risque d'engagement long de 20 ou 30 ans ?

**R** de **Mme A BURET et M P WOLLJUNG** : La réglementation du FRPS donne plus de marge de manœuvre aux gestionnaires pour créer de manière sécurisée de la valeur afin de réaliser des rendements raisonnables sur de longues périodes. Cela s'effectuera au travers d'une allocation d'actifs plus dynamique et adaptée et la mise en place de couvertures de passifs plus longues et mieux rémunérées.

## **7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale**

Le Président passe la parole au Délégué Général qui précise le détail de l'organisation des votes. Les résultats seront, résolution par résolution intégrés à l'ensemble des votes déjà reçus directement sur le site de vote et par correspondance (y/c les procurations reçues).

**L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.** Les résultats détaillés sont repris en **Annexe 4**. Les (\*) apposées sur certaines résolutions signifient que des explications complémentaires ont été proposées par l'ASSUREUR et l'UFEP sur le site de vote et le site de l'Association afin d'éclairer le choix des adhérents pour leur vote.

## 8. Questions des participants et points divers

**Q** d'une **adhérente** rentière qui se demande pourquoi elle doit fournir annuellement un certificat de vie ?

**R** des **responsables des Réclamations Mmes E SAINT-JOST et S CLEMANCEAU** précisent que cela fait partie de la gestion normale du contrat afin d'assurer la continuité du versement de la rente, tout en convenant que cela peut être considéré par l'adhérent comme contraignant.

**Q** d'un **adhérent** qui constate la difficulté d'obtenir des réponses aux questions de gestion courante de la part de l'assureur CARDIF et se plaint du niveau technique des interlocuteurs contactés (y :c bancaires) voire de l'invisibilité d'interlocuteurs. Il souhaite savoir quelles actions sont entreprises afin de remédier à ces dysfonctionnements ?

**Les responsables des Réclamations Mmes E SAINT-JOST et S CLEMANCEAU** décrivent les actions de formation en cours, les travaux d'amélioration des outils ainsi que la recherche de fluidité dans l'organisation des interlocuteurs des adhérents. Elles ajoutent que si globalement les progrès sont enregistrés, la recherche d'amélioration permanente du service individuel est poursuivie avec volontarisme. Les aspects « humain » du contact ne sont pas non plus éludés.

**Q** d'un **adhérent ASSU\_VIE** demande ou en est le niveau de la Participation aux Bénéfices (PB) et quel avenir pour des contrats (il en reste 3700) qui diminuent chaque année avec un population vieillissante ? Par ailleurs cet adhérent constate la possibilité qui est donnée de pouvoir effectuer des rachats partiels et demande si ASSU-VIE envisage de poursuivre l'ouverture vers les retraits programmés ?

**R** de **Mme L BAUDUIN** qui décrit le fonctionnement de la PB et précise qu'elle atteint 16 M €. Elle confirme qu'elle appartient aux adhérents et permet de maintenir le bon niveau de rémunération des contrats. Elle rassure les adhérents en mentionnant que les flux financiers sont garantis jusqu'en 2040 au moins ce qui laisse le temps de gérer la situation. ASSU-VIE continue également à examiner les flexibilités qui seront offertes aux adhérents. Cela peut dépendre aussi des progrès à réaliser en matière informatique.

**Q** d'un **adhérent** qui demande pourquoi en deçà de 100 € p.m. les rentes viagères ne sont pas mises en œuvre. Une rente unique est servie ce qui implique des conséquences comptables (moins-values) ou fiscales défavorables ?

**R** de **Mme A BURET** qui explique que cela correspond à une disposition légale et évite des frais de gestion sur les petites rentes.

L'Assemblée Générale de 2023 est programmée au 25 mai 2023 ce qui devra cependant être confirmé

Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des nominations d'administrateurs et membres des Comités de Surveillance seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 heures.



---

Le Secrétaire de séance  
**Jean-Louis CAYROL**



---

Le Président  
**Patrick JOACHIMSMANN**

**ANNEXE 1 : Information destinée aux adhérents ASSUVIE**

**Les adhérents qui souhaitent être accompagnés dans le suivi commercial ou administratif de leur contrat ASSURAVENIR 1 ou 2 peuvent s'adresser :**

**Soit à leur conseiller commercial en agence BNP PARIBAS**

**Soit auprès du Service gestion d'ASSUVIE**

**ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE**

**TSA 51212**

**35090 RENNES Cedex 9**

**09 70 83 02 17 (lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00)**

**Email: [er.assuvie@ggvie.fr](mailto:er.assuvie@ggvie.fr)**

**L'UFEP reste l'interlocuteur des adhérents pour les questions d'ordre général.**

## ANNEXE 2 – RESUME DES COMPTES 2021 DE L'ASSOCIATION

Les états financiers audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution détaillée de la trésorerie sont fournis sur le site de vote et sur le site de l'UFEP. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget UFEP 2021 du 01/10/2020 au 30/09/2021	Comptes UFEP 2021 du 01/10/2020 au 30/09/2021	Budget (Proposition) UFEP 2022 du 01/10/2021 au 30/09/2022
Charges de fonctionnement	- 166 000	- 156 779	-168 471
Charges de communication aux adhérents	- 97 000	- 103 378	- 114 000
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	- 263 000	- 260 157	- 282 471
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	0	1 129	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	- 263 000	- 259 028	- 282 471
<b>RESULTAT FINANCIER net et produits divers</b>	9 000	16 204	7 200
<b>Résultat</b>	<b>- 254 000</b>	<b>-242 824</b>	- 275 271

Le **résultat financier** (16 204€) est supérieur à l'attendu (9 000€) pour l'exercice, du fait de la réduction de la dotation aux « amortissements, dépréciations et provisions » et malgré la baisse des produits de placements. L'Association est actuellement en négociation avec un nouvel établissement bancaire afin d'optimiser le placement de sa trésorerie.

Les **charges d'exploitation (-260 157 €)** sont quasiment conformes au budget (-263 000€) présenté au conseil d'administration de novembre 2020 et voté en assemblée générale de mai 2021.

Le **résultat** de l'exercice s'établit à **- 242 824€** quasiment conforme au montant budgété.

### BUDGET 2022

Ce budget tient compte, d'une part, d'un bon niveau de distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (Droits d'admission budgétés à hauteur de 368 240€) et, d'autre part, de l'augmentation des charges de fonctionnement (nouveaux PER, impact FRPS, recours accru à l'utilisation de prestataires externes : communication aux adhérents, juridique, informatique...).

### EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année près de 90% de ces droits proviennent de la distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) : L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice est de 136 334 € (vs - 19 651€ en 2020), différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 433 650 €) et celui constaté au 30 septembre 2021 (1 569 984 €). Cette évolution est due à l'accroissement significatif des droits d'admission perçus (394 511 € en 2021 vs 210 637 € en 2020).

Trésorerie UFEP au 01/10/2020	<b>1 433 650</b>
Nouveaux droits d'admission reçus	<b>+ 394 511</b>
Résultat exercice 2021	<b>- 242 824</b>
Variation créances et dettes	<b>- 14 999</b>
Investissement	<b>- 354</b>
Trésorerie UFEP au 30/09/2021	<b>1 569 984</b>

### BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2020 / 2021 (en euros)

ACTIF	30/09/2020	30/09/2021	PASSIF	30/09/2020	30/09/2021
Immobilisations	1 396	1 750	Fonds associatif net	1 658 199	1 847 009
Créances	30 163	48 990	Résultat	- 205 702	- 242 824
Trésorerie	1 433 650	1 569 984	Dettes	12 712	16 540
<b>Total</b>	<b>1 465 209</b>	<b>1 620 725</b>	<b>Total</b>	<b>1 465 209</b>	<b>1 620 725</b>

## ANNEXE 3a – Comptes et budget du Plan CARDIF Multi-Plus PERP (ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP)

### Tableau récapitulatif pour l’A.G. du 24 mai 2022

PERP Cardif Multi-Plus - BNP Paribas Multiplacements  
affectation aux reports à nouveau

Chiffres en Euros	PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacements		
	2021 (01/10/2020 au 30/09/2021)	2021 (01/10/2020 au 30/09/2021)	2022 (01/10/2021 au 30/09/2022)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
<b>CLE REPARTITION (1)</b>	2,27%	3,83%	3,61%
<b>Résultat financier net et produits divers (1)</b>	204	621	260
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	-5 500	-4 950	-5 500
Charges générales de fonctionnement (1) (2)	-3 405	-5 435	-5 288
Charges générales de communication aux adhérents (1) (2)	-2 202	-3 959	-4 115
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	<b>-11 107</b>	<b>-14 344</b>	<b>-14 903</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-10 903</b>	<b>-13 724</b>	<b>-14 643</b>

(1) La clé de répartition est utilisée pour le résultat financier net, pour les charges générales de fonctionnement et les charges de communication aux adhérents.  
(2) net des produits d'exploitation exceptionnels

Affectation aux "Reports à nouveau" au 01/10/2021 A faire voter en AG de mai 2022	-13 724
--	---------

## **ANNEXE 3b – Comptes et budget du Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP**

### **Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 24 mai 2022**

Plan D'Épargne Retraite des Particuliers PERP  
affectation aux reports à nouveau

Chiffres en Euros	PERP Plan d'épargne retraite des Particuliers		
	2021 (01/10/2020 au 30/09/2021)	2021 (01/10/2020 au 30/09/2021)	2022 (01/10/2021 au 30/09/2022)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
<b>CLE REPARTITION (1)</b>	22,73%	31,15%	30,43%
<b>Résultat financier net et produits divers (1)</b>	2 046	5 048	2 191
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	-5 500	-4 400	-5 500
Charges générales de fonctionnement (1) (2)	-34 095	-44 202	-44 571
Charges générales de communication aux adhérents (1) (2)	-22 048	-32 202	-34 690
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	<b>-61 643</b>	<b>-80 804</b>	<b>-84 761</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-59 597</b>	<b>-75 757</b>	<b>-82 570</b>

(1) Le clé de répartition est utilisée pour le résultat financier net, pour les charges générales de fonctionnement et les charges de communication aux adhérents.

(2) net des produits d'exploitation exceptionnels

<b>Affectation aux "Reports à nouveau" au 01/10/2021 A faire voter en AG de mai 2022</b>	<b>-75 757</b>
--	----------------

**ANNEXE 4 : Résolutions adoptées par  
L'Assemblée Générale des adhérents du mardi 24 mai 2022**

<b>RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ADHERENTS</b>
<p><b>Résolution n° 1</b> : L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2021, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2021 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3498 voix pour, 13 voix contre, 46 abstentions, 9 voix nulles</b></p>
<p><b>Résolution n° 2</b> : L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2021 au 30/09/2022</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3492 voix pour, 18 voix contre, 50 abstentions, 6 voix nulles</b></p>
<p><b>Résolution n° 3</b> : L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la continuation des conventions existantes</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3500 voix pour, 11 voix contre, 52 abstentions, 3 voix nulles</b></p>
<p><i>L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2025 (Résolutions n° 4 et 5)</i></p>
<p><b>Résolution n° 4</b> : Mr Yvan BALENSI (réélection)</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3475 voix pour, 28 voix contre, 60 abstentions, 3 voix nulles</b></p>
<p><b>Résolution n° 5</b> : Mr Jean-Louis Cayrol (réélection)</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3476 voix pour, 25 voix contre, 63 abstentions, 2 voix nulles</b></p>
<p><b>Résolution n° 6</b> : L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2022 et qui se tiendra en 2023.</p> <p><b>Cette Résolution est adoptée avec 3343 voix pour, 12 voix contre, 39 abstentions, 72 voix nulles</b></p>

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS des contrats ASSUVIE**

**Résolution n° 7** : L'AG approuve les modifications des articles 3, 6 et 9 des Conditions Générales des contrats Assuravenir 1 et 2 qui instituent (selon le souhait des adhérents) la possibilité d'effectuer des versements libres et des rachats partiels (\*)

**Cette Résolution est adoptée avec 520 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions, 0 voix nulle**

**Résolution n° 8** : L'AG approuve les modifications de l'article 4 (relatif à la clause bénéficiaire décès) des Conditions Générales des contrats Assuravenir 1 et 2 destinées à prendre en compte les évolutions sociétales en modifiant la clause bénéficiaire par défaut (ou standard) (\*)

**Cette Résolution est adoptée avec 458 voix pour, 0 voix contre, 1 abstentions, 73 voix nulles**

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS des contrats MADELIN**

**Résolution n° 9** : L'A G approuve la suppression du Fonds Eurocroissance pour les contrats Madelin (\*)

**Cette Résolution est adoptée avec 120 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions, 0 voix nulle**

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »**

**Résolution n° 10** : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2021 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau

**Cette Résolution est adoptée avec 314 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 0 voix nulle**

**Résolution n° 11** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2021 au 30/09/2022

**Cette Résolution est adoptée avec 313 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, 1 voix nulle**

**Résolution n° 12** : L'AG réélit Mr Jean-Louis Cayrol en tant que membre du Comité de Surveillance pour une durée de 3 ans

**Cette Résolution est adoptée avec 284 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions, 25 voix nulles**

**RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP »**

**Résolution n° 13** : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2021 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau  
**Cette Résolution est adoptée avec 182 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 0 voix nulle**

**Résolution n° 14** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2021 au 30/09/2022  
**Cette Résolution est adoptée avec 183 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions, 0 voix nulle**

**Résolution n° 15** : L'AG réélit Mr Jean-Louis Cayrol en tant que membre du Comité de Surveillance pour une durée de 3 ans  
**Cette Résolution est adoptée avec 174 voix pour, 1 voix contre, 13 abstentions, 0 voix nulle**